



Le Front National dans les CA de lycées euréliens

p. 3

Une rentrée 2016 encore très serrée dans les collèges

p. 2

Dispensé de timbrage

Chartres CTC

Second Degré-28

*Le Bulletin
de la Section d'Eure-&-Loir du SNES (fsu)*

ISSN 0761-8107 Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.A.P.: 1217 S 07639

Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél. : 02.37.21.16.91

Fax : 02.37.21.39.89

Courriel : snes28@orleans.snes.edu

N° 103

Mars 2016

0,70 €

Dépôt légal : 1er trimestre 2016



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR



Déposé le 30 mars 2016

Au printemps, fleurissent les luttes !!!

En cette fin de règne socialiste, c'est la fuite en avant vers toujours plus d'attaques contre les travailleurs et les jeunes (Loi « Travail »), mais aussi et bien sûr les personnels du second degré (réforme collège, p.2). Mais les coups viennent également de la Région qui a fait entrer des représentants du FN dans les lycées (p.3) et du Département qui bafoue la mixité sociale, décidant seul et dans la précipitation de l'avenir de centaines de jeunes et de leurs enseignants en modifiant autoritairement la carte scolaire (p.3).

Face à l'ampleur de cette vague libérale dont on sait les ravages qu'elle a déjà provoqué dans de nombreux pays (que l'on songe à l'Allemagne du Chancelier social-démocrate Schröder dont les lois antisociales ont provoqué l'apparition de millions de travailleurs pauvres, 12 ans de pouvoir de la très droitière Merkel et aujourd'hui l'extrême droite en embuscade), il est plus que jamais temps de répliquer.

C'est ce qu'ont déjà fait les fonctionnaires le 22 mars pour obtenir autre chose qu'un mépris en guise d'augmentation salariale (PPCR) et la jeunesse, seule (17 mars, 24 mars) ou unie aux salariés du privé (9 mars). Et la mobilisation qui s'annonce forte pour le 31 mars à l'appel des organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens doit être le prélude à la nécessaire unification des luttes, seule à même de faire plier ce pouvoir qui n'a plus rien de gauche ainsi que ses alliés objectifs de droite comme d'extrême droite. Construire un mouvement de masse, populaire et démocratique est notre seule alternative. Car il est une réalité indépassable : « ceux qui luttent ne sont pas sûrs de gagner, mais ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu » (B. Brecht).

Pascal Rolando

SOMMAIRE

Éditorial	1
Préparation de la rentrée 2016 dans les collèges	22
Région Centre-Val de Loire : le FN entre au lycée	3
Mixité sociale à l'école : l'enjeu de la refonte de la sectorisation	3
Le mercredi après-midi : un combat qui n'a l'air de rien...	4

Préparation de la rentrée scolaire 2016 dans les collèges d'Eure-et-Loir

Entre le 29 février et le 10 mars se sont tenus le groupe de travail et les séances plénières du CTSD départemental consacrés aux mesures des cartes scolaires dans les collèges pour la rentrée 2016.

L'administration prévoyait 21 suppressions pour 24 créations de postes (cf. tableau de l'administration envoyé par mail le 11/03). Lors du groupe de travail, nous avons demandé une quinzaine de créations supplémentaires de postes et la renonciation à plusieurs suppressions (cf. tableau ci-après), compte tenu des besoins des établissements (compléments de service reçus, blocs de moyens provisoires, heures supplémentaires). Nous avons également souligné le nombre important de postes supprimés en Technologie et en Mathématiques, conséquence directe de la réforme du collège qui abaisse le nombre d'heures d'enseignement dans ces disciplines.

Concernant les compléments de service, l'administration en prévoit une centaine ainsi que 67 BMP. Si le nombre de compléments de service diminue un peu, le nombre de BMP augmente par contre de moitié, ce qui est inquiétant car lourd de conséquences sur les moyens de remplacement, déjà nettement insuffisants. Cela montre aussi le manque de personnel, notamment dans des collèges situés aux marges du département comme Toury. Nous avons dénoncé quelques situations aberrantes (comme un poste de Lettres Modernes, implanté à Gallardon, sur 3 établissements !), ainsi que toutes les situations de compléments de service distants et celles où il y avait un nombre équivalent d'heures supplémentaires prévues dans la discipline. Ces dernières situations sont moins nombreuses que l'an passé car un certain nombre d'établissements ont gardé un grand nombre d'heures supplémentaires en "Braille", sans doute face aux interrogations que suscite la réforme du collège et notamment la mise en place de l'AP et des EPI. Affaire à suivre... Nous avons découvert que les compléments de service étaient déjà indiqués dans I-prof.... **Attention :** ce qui y est écrit est susceptible de modifications et ne vaut pas ordre de mission.

Enfin, nous avons comme chaque année dénoncé la part toujours plus importante d'heures d'enseignement effectuées en heures supplémentaires (HSA). L'IA nous a répondu que les enseignant-e-s étaient volontaires pour faire ces heures. Nous lui avons rappelé combien ce volontariat était contraint, d'une part par leur souhait de ne pas voir s'alourdir les effectifs par classe (si pas d'HSA, fermeture de divisions), d'autre part, ce "volontariat" est aussi (et peut être surtout) la conséquence de la non-revalorisation du point d'indice donc de nos salaires.

Le premier CTSD s'étant conclu sur un Vote Défavorable Unanime de l'ensemble des représentant-e-s du personnel, un CTSD de repli s'est tenu, qui s'est terminé par le même vote. Nos demandes n'ont été que très partiellement entendues, et seulement après le premier CTSD, puisque l'IA a décidé la création de deux nouveaux postes : en Espagnol à Victor-Hugo (Chartres) et en Anglais à Pierre-et-Marie-Curie (Dreux, REP+).

Collège	Demande poste	Collège	Demande poste
Auneau	<i>Créer en Sc. Physiques (besoin 16,5h)</i>	Dreux – M. Taugourdeau	<i>Ne pas supprimer en Musique (besoin sur Dreux) Créer en EPS et en HG et Maths sur le Drouais</i>
Bonneval	<i>Créer en Sc. Physiques (BMP 18h)</i>	Epernon	<i>Ne pas supprimer en Allemand (besoin sur ces 2 collèges + HSA à Auneau)</i>
Chartres – J. Moulin	<i>Ne pas supprimer en Techno Ne pas supprimer en Musique (besoins importants)</i>	Gallardon	<i>Créer en Maths (besoin 21h)</i>
Chartres – V. Hugo	<i>Créer en Espagnol (besoin 17h)</i>	Nogent le Roi	<i>Créer en Anglais (besoin 15h)</i>
Châteaudun – E. Zola - T. Divi - A. France	<i>Créer en Espagnol (besoin 13,5h) et en EPS (besoin 21h)</i>	Toury	<i>Créer en Espagnol (besoin 17h) 7 BMP ! de 9h ou plus !</i>
Châteauneuf en Thymerais	<i>Créer en Espagnol (BMP 14,5h)</i>	Voves	<i>Ne pas supprimer en Techno (besoin 14,5h)</i>
Dreux – L. Armand	<i>Créer en Lettres Modernes (besoin 20h) Créer en SVT (besoin 23h) Créer en EPS</i>	<p style="text-align: center;">Quelques chiffres (CSD, BMP, postes..)</p> <ul style="list-style-type: none"> - environ 100 compléments de service, dont 23 CSD qui n'ont pas lieu d'être car il existe des HSA en volume équivalent dans la discipline - 67 BMP (blocs de moyens provisoires) - 26 créations de postes (24 initialement prévues + 2 suite à nos demandes), dont 11 sur 2 établissements et 2 sur 3 établissements - 21 suppressions de postes 	

Région Centre-Val de Loire : le FN entre au lycée

Suite aux élections régionales de décembre 2015, le président du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire a décidé le 4 février 2016 d'inclure les élu-e-s du groupe Front National dans les délégations représentant la région dans les conseils d'administration (CA) des lycées. Plusieurs lycées d'Eure-et-Loir sont concernés (voir le tableau ci-contre). Rien ne l'obligeait à le faire. Il s'agit donc d'une décision purement politique. Cette décision a été accompagnée de l'élaboration d'une charte de l' élu régional visant à préciser et encadrer le rôle des élu-e-s dans ces CA (voir ci-contre également).

Dès le mois de janvier, la FSU Centre a écrit au président du Conseil Régional pour manifester son inquiétude à ce sujet. Maintenant, le SNES-FSU invite tous-tes les représentant-e-s des personnels siégeant dans ces CA à veiller à ce que la charte de l' élu régional soit bien respectée par les représentant-e-s de la région, notamment lorsqu'elle précise qu'ils-elles doivent "respecter en toute circonstance les principes de neutralité et les valeurs républicaines".

Pierre Licout

CHARTRE RELATIVE A LA DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX DU CENTRE-VAL DE LOIRE DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT ET DANS LES LYCEES PRIVES

Conseillers régionaux du Centre-Val de Loire, désignés membres pour siéger comme représentants de la collectivité au sein d'établissements publics locaux d'enseignement ou de lycées privés, nous nous engageons, (...) à : (...)

- *Respecter en toute circonstance les principes de neutralité et les valeurs républicaines qui s'imposent au sein d'un établissement d'éducation et qui s'imposent dans le cadre de la représentation de la collectivité régionale.*

Le non-respect de ces engagements pourra donner lieu à notre remplacement par la désignation d'un autre membre ou délégué opéré dans les formes prévues à cet effet par le code général des collectivités régionales.

Conseillers régionaux FN dans les Lycées d'Eure-et-Loir	
Titulaires	Suppléant-e-s
- Lycée Silvia Monfort : <i>Alexandre Cuignache</i>	- Lycée Branly : <i>Sylvie Ruel-Rouxel</i> - Lycée Fulbert : <i>Sylvie Ruel-Rouxel</i>

Mixité sociale à l'école : l'enjeu de la refonte de la sectorisation

La loi Haby de 1975, envoyant tous les élèves de primaire au collège, a permis de donner une chance à tous. Pourtant, si l'école est plus ouverte, elle ne s'est pas démocratisée pour autant. La carte scolaire a été conçue non comme un outil démocratique, mais de gestion des flux : un élève est scolarisé en fonction de son lieu de résidence. Ce système relaie ainsi la ségrégation sociale liée au lieu de résidence. Au contraire, l'objectif de mixité sociale à l'école permettrait de déjouer les déterminismes sociaux, en mélangeant des élèves issus de quartiers, et donc de catégories sociales différentes.

Pour prendre deux exemples opposés, le collège Jean Moulin de Nogent-le-Roi n'accueille que 16% d'élèves issus de familles défavorisées, alors qu'ils sont 80% au collège L. Armand de Dreux. Certains établissements disposent d'une certaine mixité sociale, comme le collège Victor Hugo de Chartres, avec 45 % d'élèves issus de CSP défavorisées, et un recrutement ville/campagne lui assurant une certaine diversité.

Cette tendance a été accentuée par l'"assouplissement" de la carte scolaire en 2007, accélérant la hiérarchisation et la mise en concurrence des établissements. Aujourd'hui, le constat est alarmant : selon le Cnesco (Conseil national de l'évaluation du système scolaire), plus d'un élève sur dix (12 %) fréquente un établissement qui accueille deux tiers d'élèves issus de milieux socialement défavorisés. A l'autre bout de l'échelle sociale, 5 % des élèves de 3e sont dans des

Résistances à Mathurin Régnier

Le collège Mathurin Régnier, tout comme celui de St-Prest, a été choisi par le conseil départemental pour recevoir des extensions en dur visant à augmenter le nombre d'élèves, en prévision de la fermeture du collège Jean Moulin. Etrange stratégie du CD, qui d'un côté affirme vouloir ouvrir un nouvel établissement, mais qui de l'autre veut augmenter la population de M. Régnier à 800 élèves. Il s'agit d'une politique à courte vue, menée sans aucune concertation ni avec les enseignants, ni avec les parents, qui risque de transformer cet établissement en "usine", avec plus de bruit, de perturbations... sans souci de mixité scolaire, puisque le nombre d'élèves à accueillir correspond au nombre d'élèves issus de Beaulieu et scolarisés à Jean Moulin.

257 personnes ont déjà signé la pétition en ligne (taper "Non à l'extension brutale du collège Mathurin Régnier") : signez et faites signer !

établissements qui accueillent au moins 60 % d'élèves de milieux très favorisés. « *Il y a deux mondes, un entre-soi ghetto et un entre-soi favorisé* », résume la présidente du Cnesco, Nathalie Mons¹.

Les recherches du Cnesco montrent que **la ségrégation a des effets dévastateurs** sur les apprentissages des élèves les plus défavorisés, et qu'elle fait surtout des ravages sur le vivre-ensemble. « *Des*

élèves m'ont dit : "on est dans un collège pourri, on ne veut pas de nous", raconte la sénatrice socialiste Françoise Cartron. "Et puisqu'on ne veut pas de nous, on ne veut pas de vous". L'absence de mixité n'est pas une bombe à retardement, c'est une bombe qui est déjà là. On l'a vu avec les attentats de janvier et le non-respect de la minute de silence. » Au contraire, la mixité bénéficie aux apprentissages d'autres élèves et n'empêchent pas les meilleurs élèves de réussir.

Définir une autre sectorisation est donc nécessaire : c'est l'outil principal permettant d'établir davantage de mixité sociale à l'école. Pourtant, les préjugés et les résistances restent forts sur ce sujet : on l'a vu en janvier lorsque le maire de Lèves a qualifié de "menace" l'éventualité que des élèves de Lèves soient scolarisés au collège Jean Macé de Mainvilliers et plus au collège Hélène Boucher, et affirmant que les élèves lévois réussiraient forcément moins bien parmi des élèves moins favorisés. Avec 55% d'élèves issus de CSP défavorisées, ce collège a justement besoin d'un apport d'autres élèves plus favorisés, afin de créer ce mélange permettant la mixité sociale et scolaire. De même, **le projet de modification de la carte scolaire mené par le conseil départemental (CD) ne peut être qu'inquiétant**, puisque, en raison de la fermeture programmée du collège Jean Moulin, le CD souhaite envoyer les élèves de Beaulieu au collège Mathurin Régnier (voir encart), et une partie de ceux résidant en centre-ville au collège Soutine de St-Prest. Les logiques clientélistes risquent ainsi de l'emporter, d'autant plus que l'Etat peut difficilement agir, n'ayant plus la compétence de la sectorisation dévolue aux départements par les lois de décentralisation.

Il existe pourtant des moyens d'agir pour plus de mixité. Najat Vallaud-Belkacem espère inciter (faute de pouvoir obliger) les départements à découper de nouveaux secteurs géographiques comprenant plusieurs collèges. Les parents formuleraient alors leurs vœux pour tel ou tel établissement de secteur, ce qui leur donnerait le sentiment d'avoir le choix, réduirait les

stratégies de contournement de la carte scolaire ainsi que les disparités sociales entre les établissements. Mais cette logique, d'essence libérale et pourtant portée par des dirigeants dits "de gauche", ne remet pas en cause la mise en concurrence des établissements, principal levier, selon le sociologue Choukri Ben Ayed, des inégalités scolaires. Pour lui, l'essentiel est de **réduire la concurrence entre les établissements**, en commençant par abroger l'assouplissement de la carte scolaire, ce qui n'a toujours pas été fait. Pour ce spécialiste de la carte scolaire, les logiques de libre choix de l'école sont toujours défavorables à la mixité sociale, car elles profitent d'abord aux élèves les plus performants auxquels les établissements ont tendance à s'adapter pour des raisons d'image. Au contraire, ce sont les systèmes scolaires organisés autour d'une carte scolaire stricte et sans dérogation qui sont les plus égalitaires². Il est aussi nécessaire de rétablir la confiance des parents en donnant de réels gages d'amélioration des conditions de scolarisation dans les espaces urbains en crise. Choukri Ben Ayed plaide pour **la création de nouveaux découpages des secteurs scolaires regroupant des quartiers d'habitat mixtes, des quartiers périphériques et de centre-ville, permettant un recrutement étendu au-delà des limites du quartier.** Pour Nathalie Mons, " il faut démontrer aux parents ce que leurs enfants ont à gagner à fréquenter une école mixte." Créer des quotas par établissement, avec priorité pour les élèves défavorisés, comme cela se fait en Belgique flamande, peut aussi être utile. Peser, par la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants, par la création de collectifs (Jean Moulin, Jean Macé) pour une carte scolaire plus juste, peut faire de celle-ci un outil de démocratisation scolaire. Cela engage toute la

société. La FSU prendra sa part dans ce combat politique et encourage chacun à faire valoir des choix démocratiques, républicains, et de justice sociale.

F. Mousset

¹ lesechos.fr, "La "bombe" de la non-mixité sociale à l'école", 1er juin 2015 ² Choukri Ben Ayed, *Carte scolaire et marché scolaire*, 2009

Le mercredi après-midi : un combat qui n'a l'air de rien...

Au lycée Jehan de Beauce cet automne, le proviseur annonce en conseil pédagogique qu'il faut, dès l'an prochain, étendre les plages horaires du lycée le mercredi après-midi et ce pour toutes les classes, la raison : nous manquerions de salles.

Certes, les emplois du temps au lycée sont plus difficiles à « monter » depuis la réforme du lycée car il y a multiplication des heures dédoublées, en LV, en AP, ... Certes nous allons perdre – temporairement – l'usage de 2 à 3 salles du fait des travaux tant attendus des ateliers du lycée (mais la Région nous promet des classes mobiles en compensation). Certes, des cours ont déjà lieu le mercredi après-midi pour certaines options et pour les sections de BTS. Certes certains lycées ouvrent le samedi matin, sur Paris par exemple...

Mais nous sommes opposés ! Nous pensons qu'une pause commune à tous le mercredi après-midi doit être préservée, qu'il est indispensable de maintenir des

temps communs de pause : quid de l'AS ? des activités extrascolaires ? des moments partagés qui sont autant de lien social dans un contexte politique et social tendu, où les conditions de vie sont de plus en plus individualisées, atomisées.

Nous avons donc fait valoir nos arguments par le biais d'une pétition très majoritairement signée par les collègues, par un bilan réalisé par chaque coordo de discipline des salles occupées et des besoins réels montrant qu'on pouvait fonctionner sans le mercredi après-midi et nous avons rencontré le proviseur... qui a estimé que nous avions des « positions extrémistes » (c'était le lendemain des élections régionales avec les résultats que vous savez, et cela résonnait curieusement...).

Résultat ? Un recul sans doute, mais nous restons très vigilants et prêts à nous mobiliser très fortement s'il le faut...

Christelle Lambert,
secrétaire de S1 du lycée Jehan de Beauce⁴